

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 122A/2023

Objet : Décision
modificative n°1 – BP
2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juin 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Me Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Cyril AMIEL, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (*pouvoir à Mme Edith BIANCONE*), M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Éric CHAVUET (*pouvoir à M. Cyril AMIEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*).

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU (*pouvoir à M. Pierre FERRIER*).

Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (*pouvoir à M. Serge PORTAL*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE.

M. le Vice-Président délégué aux Finances expose que Afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations prévues au budget, Il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative n°1 pour le budget principal.

Les ajustements proposés sont les suivants :

- Transfert de 15 000 € du chapitre 21 (2111) vers le chapitre opération 12 pour l'acquisition des terrains jouxtant la déchèterie et le quai de transfert d'Eyragues.
- Modification du compte de résultat reporté d'investissement R001, à la demande de la trésorerie : il avait été proposé au conseil du 6 avril dernier l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre non budgétaire consistant en la rectification de ce compte (minoration de 5 145.41 €) ; la

trésorerie ayant souhaité que soit appliquée la solution alternative d'émission d'un mandat d'ordre mixte pour apurement de ce compte, il convient de réintégrer au compte 1069 et de prévoir l'

- Ajout de 1000 € au compte 2033 chapitre op16 pour frais d'insertion pour annonce marché pour les marchés voirie, par transfert du chapitre opération 29.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'apurement du compte 1069 par émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 et l'inscription des crédits en découlant au compte 1068,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal 2022 présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 29 juin 2023

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD



13045

Code INSEE

Terre de Provence Agglomération

CATP - Budget Principal

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Moificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 145,41 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 145,41 €
D-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	5 145,41 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	5 145,41 €	0,00 €	0,00 €
D-2033-16-822 : VOIRIE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2033-29-815 : Parking Relais	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-12-812 : DECHETTERIE	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-812 : Terrains nus	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	16 000,00 €	21 145,41 €	0,00 €	5 145,41 €
Total Général		5 145,41 €		5 145,41 €